

APPLICATION DE LA NORME NF P01-012 VERSION 2024

Pour
quels projets
est-elle
obligatoire ?



DEUX POSSIBILITÉS



▶ Travaux soumis à autorisation d'urbanisme :

- La version de 2024 s'applique aux projets dont le dossier de permis de construire ou de déclaration préalable de travaux a été déposé à partir du 1er juin 2025 et donc aux marchés de travaux qui en découlent.
- Pour les dépôts antérieurs à cette date, les marchés de travaux sont établis à partir des versions de 1988 ou de 2024 au choix.

▶ Travaux non soumis à autorisation d'urbanisme :

- Jusqu'au 1er janvier 2026, les marchés de travaux ont été constitués avec les versions de 1988 ou de 2024 au choix.
- Depuis le 1er janvier 2026, les projets doivent répondre aux exigences de la norme NF P01-012 version 2024.

Consultez
le guide



Disponible
en version numérique
dans la base
documentaire de
cesame-ffb.org